

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXCECUTIF**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Marie-Hélène PADOVANI**  
**AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**OBJET : FRACTURE NUMERIQUE.**

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question qui est transversale et aborde un aspect essentiel du développement économique, social et sociétal. Elle implique une concertation étroite avec les conseillères et conseillers exécutifs concernés, mais aussi l'Agence de Développement Economique de la Corse, l'AUE. Comme vous le rappelez il s'agit d'aménagement du territoire et on peut y adjoindre la formation avec madame Josepha Giacometti ou encore la question des financements via le FEDER avec Nanette Maupertuis et on pourrait également y ajouter la langue corse.

Tout d'abord s'agissant de votre question sur l'accès des PME à la commande publique, je suis particulièrement sensible à l'accès des celles-ci mais aussi des TPE aux commandes de la Collectivité. C'est un aspect essentiel sur lequel nous travaillons pour assurer l'équité de l'accès à la commande publique, pour inscrire les clauses d'insertion et les clauses sociales dans nos procédures d'appel d'offres et ce bien plus que cela n'a été le cas jusqu'ici.

Le décret du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique vise à soutenir l'innovation dans la commande publique et prévoit une expérimentation de trois ans permettant aux acheteurs de passer des marchés négociés pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100 000 € HT. Nous allons utiliser ce levier dans domaine notamment du numérique.

Pour autant ce n'est pas suffisant, car comme vous le soulignez, accéder aux marchés publics est difficile et nécessite une ingénierie particulière pour laquelle nos entreprises insulaires ne sont pas forcément dotées. C'est pourquoi, en lien avec les services de la commande publique et avec l'ADEC, nous œuvrons à la préparation d'un projet de *Small Business Act* (SBA) qui sera soumis je l'espère, avant la fin d'année 2019 à l'Assemblée de Corse. Son objectif est de renforcer le rôle de la Collectivité de Corse comme levier de croissance et d'emplois sur notre territoire.

Sur le plan général, je n'y reviens pas nous en avons parlé assez longuement, il y a à la fois l'accès au haut débit, au très haut débit, le chantier consacré à la montée en débit soit un marché de travaux qui a permis à la Collectivité d'entamer les travaux de raccordement optique de 23 sites dans nos zones rurales qui souffraient d'un mauvais débit ADSL. Ce chantier représente notamment la pose de 310 kilomètres de fibre optique. Dans le même temps, notre délégataire de service public la société CORSICA HAUT DEBIT améliore le débit de 35 sites supplémentaires toujours situés en milieu rural. Au total une soixantaine de territoires bénéficieront très vite d'un meilleur débit en sachant que ces travaux seront terminés dans le courant des 24 prochains mois.

S'agissant de la téléphonie mobile qui est une préoccupation permanente, dans le cadre de l'accord qui associe l'Etat, l'ARCEP et les opérateurs mobiles, en janvier 2018 a été signé un accord appelé « new Deal mobile », afin d'accélérer la couverture numérique des territoires. La Collectivité de Corse a participé à la mise en place de l'équipe projet mobile au côté des services de l'Etat.

La Corse a été retenue comme territoire pionnier, et lors d'une réunion qui s'est tenue le 19 février, huit premiers sites en zone blanche ont été identifiés, qui vont être prochainement déployés par les opérateurs, avec priorisation tenant compte de l'équilibre territorial et des enjeux de sécurité. Il s'agit de Santa Reparata di Moriani, Santa Andria di Bozziu, Pianellu, la vallée de la Restonica, la zone côtière de Galeria, les environs de la station de ski de Ghisoni, la plage de Capu di Fenu dans la région d'Aiacciu et la vallée du Cavu (Zonza).

Je termine, en rappelant quelques axes structurants, d'abord dans le domaine de la formation, on a fait beaucoup pour le numérique et on va continuer nos actions y compris pour le primaire.

Ensuite nous disposons désormais d'un potentiel de médiation numérique, notamment depuis l'intégration des équipes du CRIJ de Corse, que je salue, avec un réseau de médiation numérique qui va se développer notamment en direction de la jeunesse.

Par ailleurs, nous avons consacré l'année 2018 à assurer la pérennité des structures de médiation numérique associatives. Les PAM rencontrent des difficultés de fonctionnement et pour cela nous avons alloué une aide exceptionnelle à 4 structures associatives et relancé pour 2019 et 2020 un appel à projet permettant d'apporter à chaque structure une aide annuelle dédiée aux frais de fonctionnement des ateliers qu'elles organisent.

Enfin, pour compléter mon propos et pour avoir une vision globale, j'ai l'intention de vous présenter la feuille de route 2019-2020 de notre action en faveur de l'aménagement et de la transformation numérique de la Corse. Cette feuille de route sera un trait d'union vers le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Corse devant être adopté avant la fin de l'année.

Un dernier mot enfin sur la territorialisation, dont on va en parler dans le cadre du DOB. Cela signifie rapprocher la Collectivité de Corse des territoires et leur permettre, ainsi qu'aux élus, aux citoyens, aux entreprises, un accès facilité à la Collectivité et aux politiques publiques. Cela passe bien évidemment par du présentiel dont le numérique est un des éléments.